



# Comité d'Aide à Sangha et au Pays Dogon (Mali)

CCP du Comité  
N° 4 152 53 A - DIJON

À retourner accompagné de votre versement à notre trésorière  
Chèque à l'ordre du « Comité d'Aide à Sangha »  
Marie-Claire HAMON  
103bis avenue du Général Michel BIZOT  
75012 PARIS

NOM : -----
Prénom : -----
Courriel : -----
Adresse postale : ----- -----

Je fais un versement de :

- ◆ 50€     ◆ 60 €     ◆ 75 €     ◆ 100 €     ◆ 150 €     ◆ Autre : ...

Je souhaite une affectation prioritaire aux actions relatives à :

◆ La santé	◆ L'éducation
◆ L'eau	◆ Les coopératives de femmes
◆ L'ensemble des actions	

Je souhaite être considéré par le Comité comme :

- ◆ donateur                      ◆ membre adhérent à l'association

Un reçu de votre don vous sera délivré, ce qui vous donnera droit à une réduction d'impôts. **Les dispositions fiscales** permettent une réduction d'impôts de 66% Exemple : si vous aviez l'intention de donner 100 € au Comité, vous pouvez faire un don de 300 € puisque les 2/3 seront déduits directement de votre impôt sur le revenu. Il ne vous en coûtera alors que 100 €, ne négligez pas cet avantage, joignez le reçu du Comité à votre déclaration de revenus.